



# RAPPORT D'ACTIVITES

---

---

---

RAPPORT ANNUEL 2008

CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME



## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	3
<b>PARTIE 1 : DÉPARTEMENTS ET SERVICES</b>	5
<b>1. Evolution vers un Centre interfédéral</b>	6
<b>2. Organigramme</b>	7
<b>3. Conseil d'administration au 31/12/08</b>	8
<b>4. Structure et organisation</b>	9
4.1. Structure générale	9
4.2. Nouveautés en 2008	9
<b>PARTIE 2 : ACTIONS EN 2008 - LES 3 « MÉTIERS » DU CENTRE</b>	11
<b>1. Signalements individuels</b>	12
<b>2. Information - Formation - Sensibilisation</b>	17
2.1. Formations du Centre	17
2.2. Actions de sensibilisation « Discrimination – Diversité »	17
2.3. Actions de sensibilisation « Migration »	18
2.4. Actions du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale	20
<b>3. Avis et recommandations</b>	21
3.1. Recommandations Diversité / Discrimination	21
3.2. Recommandations Migrations	27
3.3. Recommandations Traite des êtres humains	33
<b>4. Activités internationales</b>	34
<b>PARTIE 3 : BILAN ET COMPTES DE RÉSULTATS</b>	37
<b>CONCLUSION : QUE RESTE-T-IL À RÉALISER DANS LE PLAN STRATÉGIQUE 2008-2010 ?</b>	39
<b>ANNEXE I : PUBLICATIONS 2008 DU CENTRE</b>	40

# INTRODUCTION

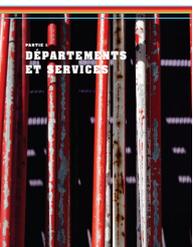
*Jozef De Witte et Edouard Delruelle*

*Directeur et Directeur adjoint*

*Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme*







## 1. Evolution vers un Centre interfédéral

Le Centre a vocation à travailler pour les Régions et les Communautés, comme il le fait pour l'Etat fédéral. Dans cette perspective, un accord de coopération entre l'Etat fédéral et l'ensemble des entités fédérées a été négocié lors de la précédente législature, afin de transformer le Centre d'institution fédérale en un organe "interfédéral". Grâce à cet accord, les victimes de discriminations et de délits de haine bénéficieront, partout dans le pays, quelle que soit la législation, du même soutien et de la même protection de la part d'une même institution publique indépendante (ce qui, rappelons-le, est prescrit par les directives européennes en la matière). L'autonomie et les compétences de chacune des entités (fédérale ou fédérées) seraient ainsi pleinement respectées ; et en même temps de nouvelles possibilités de concertation et de collaboration s'ouvriraient ainsi entre les différents pouvoirs publics du pays dans la lutte contre les discriminations. Cet accord assurerait également un financement correct et structurel des activités d'un Centre interfédéral.

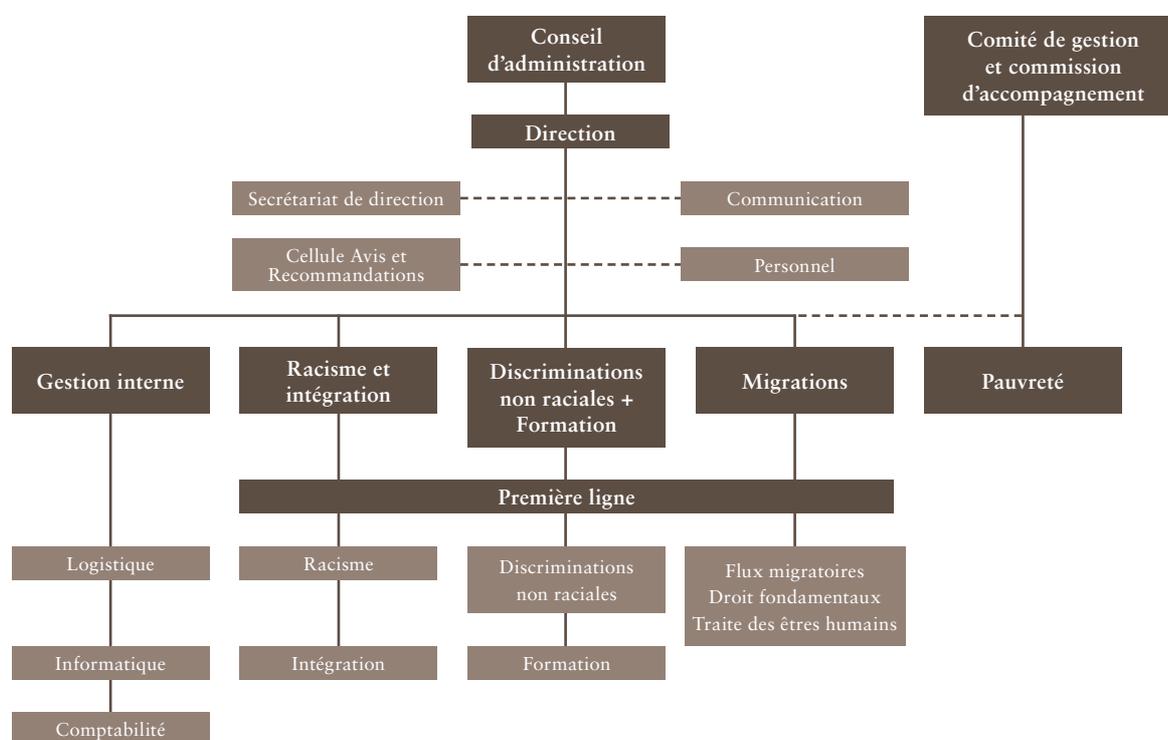
Dans l'attente de cet accord, le Centre a conclu avec la Région wallonne et la Communauté française des protocoles de collaboration en vue de mettre en œuvre les décrets adoptés en matière de lutte contre les discriminations et d'organiser la prise en charge des victimes de manière indépendante.

Pour la Flandre, une collaboration structurelle a été mise en place entre Gelijke Kansen Vlaanderen et le Centre, entre autres en ce qui concerne la formation et l'accompagnement des collaborateurs des points de contact « discrimination », ouverts en 2008-2009 dans sept agglomérations urbaines, sur base du décret flamand du 10 juillet 2008 sur l'égalité des chances et l'égalité de traitement.

Le Centre est convaincu que la conversion de l'actuel Centre fédéral en service commun interfédéral va dans l'intérêt de tous les citoyens et de tous les gouvernements de ce pays. L'enjeu est important, puisqu'il s'agit de soutenir de manière optimale toutes les victimes de discrimination, où qu'elles se trouvent et quel que soit le secteur concerné (emploi, logement, vie sociale...) La position unique du Centre – celle d'un service public qui exécute ses tâches en toute indépendance – et l'expertise acquise au fil des ans permettent au Centre de répondre adéquatement à ce défi.

## 2. Organigramme

L'organigramme du Centre en 2008 n'a pas connu d'évolution particulière par rapport à l'année précédente, mis à part la création de la cellule « Avis et Recommandations ». La mise sur pied du service « Première Ligne », déjà entamée en 2007, a été achevée en 2008. Enfin, la fusion Documentation-Communication, amorcée en 2007, a également été finalisée en février 2008.



### 3. Conseil d'administration au 31/12/08

Le Centre est administré par un Conseil d'administration pluraliste. Ce Conseil est composé de 21 membres effectifs et de 21 suppléants, nommés pour un terme de six ans. Parmi les membres se trouvent des candidats proposés par le gouvernement fédéral, les gouvernements des Communautés et des Régions.

Hervé Hasquin est nommé président du Conseil d'administration du Centre. Ann Verreth est nommée vice-présidente du Conseil d'administration du Centre

Référence : 28.07.2008 — MONITEUR BELGE, 18 JUILLET 2008 — Arrêté royal portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

#### Conseil d'administration depuis juillet 2008

<i>Membres effectifs</i>	<i>Membres suppléants</i>
Hervé Hasquin ( <i>président</i> )	Isabelle Mazzara
Ann Verreth ( <i>vice-présidente</i> )	Tinneke Huyghe
Bernard Blero	Fatima Shaban
Jan Boulogne	Anne-Marie Vangeenberghe
Anne-Emmanuelle Bourgaux	Ahmed Laaouej
Eddy Boutmans	Kurt De Meester
Naima Charkaoui Hajri	Hakim Boutkabout
Diane Culer	Chico Kebsi
Claude Debrulle	Zakia Khattabi
Eugène Dimmock	Machteld Ory
Badra Djait	Jochen Soetens
Afaf Hemamou	Mohammed Tijjini
Laura Iker	Fabien Palmans
Carine Jansen	Alain Jacobéus
Véronique Lefrancq	Benoît Drèze
Eric Lemmens	Gisèle Marlière
Alexander Miesen	Ingrid Inselberger
Liesbet Stevens	Karin Van Mossevelde
Soetkin Suetens	Khadija Zamouri
Renaat Vandeveldé	Ina Vandenberghe
Steven Vansteenkiste	Lieve Decock
<i>Commissaire du gouvernement</i>	
Fernand Van Hemelrijck	

Celui-ci a approuvé le présent rapport annuel d'activités.

## 4. Structure et organisation

### 4.1. Structure générale

Comme auparavant, la **direction** (Jozef De Witte, directeur et Edouard Delruelle, directeur adjoint), coordonne l'ensemble des activités du Centre.

Le **département « direction »** comprend, aux côtés des directeurs, le secrétariat de direction, la cellule « avis et recommandations » (voir point 1.4.2), le service du personnel et le service « communication ».

Le **département « gestion interne »** regroupe les services « logistique » (en charge de l'entretien des locaux, du mobilier et du matériel, de l'accueil et du soutien logistique aux autres services), « informatique » (qui assure le bon fonctionnement des systèmes et de l'infrastructure ICT) et « comptabilité » (qui coordonne l'administration financière). Le département est également responsable de la gestion administrative des projets, des contrats et des assurances ainsi que du contrôle financier et du rapportage interne et externe.

Le **département « racisme & intégration »** regroupe le service « racisme » (qui traite des signalements relatifs aux discriminations, aux crimes de haine et au racisme organisé) et le service « intégration » (qui travaille d'une part sur les processus de discrimination et d'intégration en proposant des accompagnements, des avis, des échanges et d'autre part sur les questions relatives à la gestion de la diversité).

Notons que, depuis 1993, le secrétariat du **Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI)** est assuré par le Centre. Le FIPI a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral, pour le soutien à des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Le **département « discriminations non raciales & formation »** regroupe le service « discriminations non raciales » (qui traite les signalements de discrimination fondée sur les critères protégés non-raciaux) et le service « formation » (qui assure les activités de sensibilisation et de formation).

Le **département « migration »** a la charge d'éclairer les pouvoirs publics sur les flux migratoires et la présence des étrangers en Belgique. Il a aussi pour mission de

veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers et de stimuler la lutte contre la traite des êtres humains.

Le **Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion**, occupe une place particulière au sein du Centre puisque son institution résulte d'une autre base légale, à savoir un accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés. Il vise à ce que l'élimination de la pauvreté devienne une priorité politique et organise des concertations entre des associations dans lesquelles les victimes de la pauvreté se reconnaissent et les interlocuteurs sociaux et professionnels de divers secteurs.

### 4.2. Nouveautés en 2008

La nouveauté se situe essentiellement au niveau d'un service et d'une cellule :

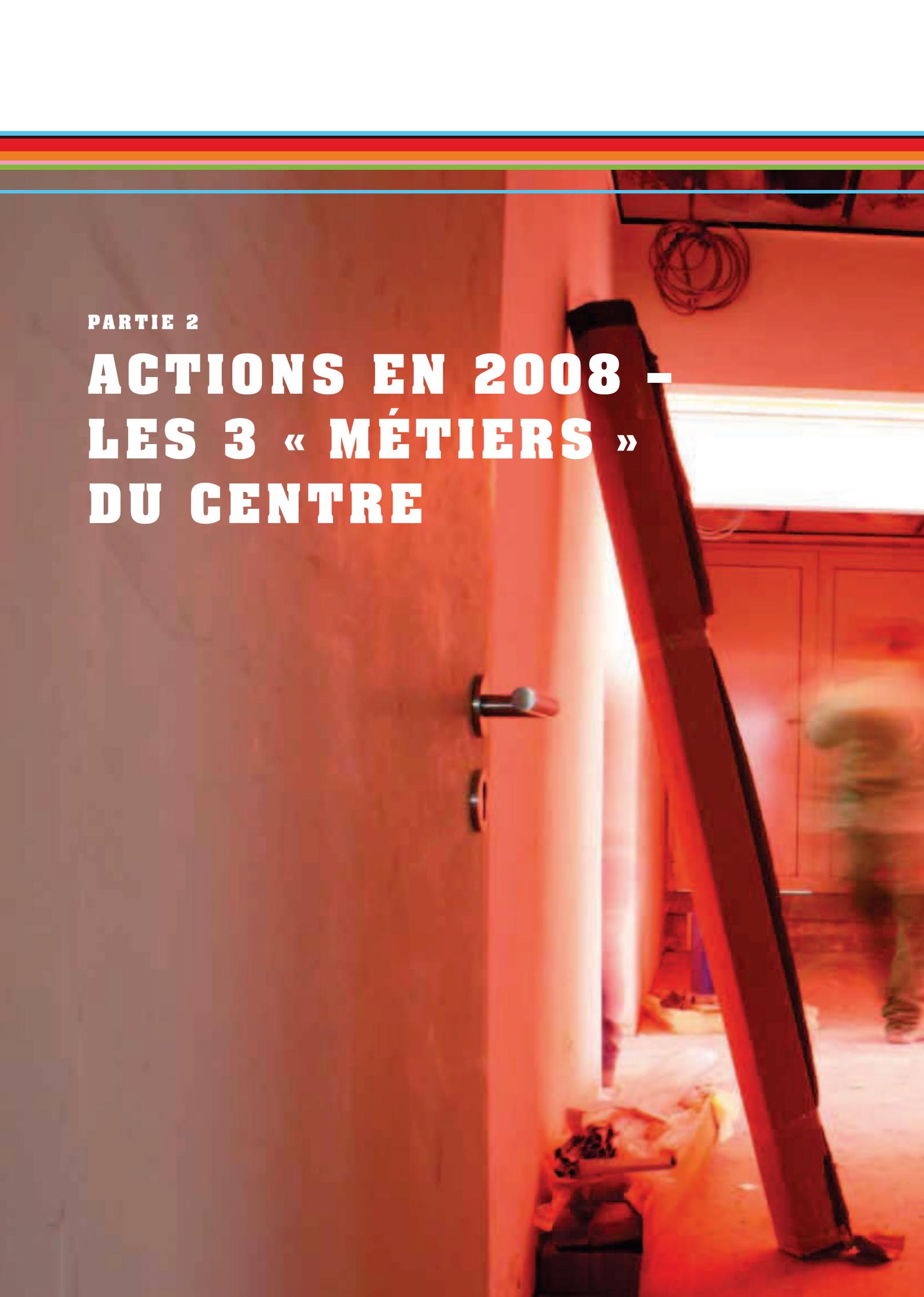
Tout d'abord, la mise sur pied du **service « Première Ligne »**, lancée en 2007, s'est concrétisée en 2008. Il vise à proposer un premier accueil centralisé aux personnes s'adressant au Centre pour une question, une demande d'information ou un signalement de discrimination. Cette « porte d'entrée unique » concerne aussi bien les questions/signalements relatifs à la discrimination que celles/ceux liés au droit fondamental des étrangers. Le lancement a eu lieu en juin 2008 avec une équipe composée de six personnes. Le service se charge de faire une première analyse des demandes qui parviennent au Centre, d'obtenir des éléments d'information complémentaire, de répondre aux demandes d'informations simples et de réorienter les requérants vers d'autres services ou institutions si le Centre n'est pas compétent. Pour les dossiers qui nécessitent un suivi plus conséquent, le service Première Ligne transfère ceux-ci vers les autres départements spécialisés du Centre.

L'objectif premier de la création de ce service est que tout requérant reçoive une information et/ou une réponse fiables et professionnelles dans un délai approprié par rapport à l'objet de la demande.

Ensuite, une **cellule « avis et recommandations »** a vu le jour. Elle coordonne la rédaction et le suivi des avis et recommandations élaborés au sein des divers services du Centre.

Il peut s'agir d'avis interprétatifs (interprétation de textes législatifs ou de décisions jurisprudentielles) ou d'« avis position » qui ont pour objet l'expression d'un point de vue ou d'une position du Centre sur une problématique particulière.

Les recommandations concernent, quant à elles, les suggestions et conseils formulés par le Centre à une autorité (administration, ministre, parlement,...) sur base de son interprétation des prescrits législatifs (au niveau national ou international) et/ou de sa conception des principes d'égalité de traitement et de lutte contre la discrimination ainsi que de l'approche politique qui les sous-tend. A l'inverse des avis, les recommandations impliquent une réaction de la part de leur destinataire et donc une politique de suivi.



**PARTIE 2**

**ACTIONS EN 2008 –  
LES 3 « MÉTIERS »  
DU CENTRE**

## 1. Signalements individuels

### Procédure de traitement des signalements

#### Formulation d'une demande individuelle:

Par demande individuelle, il faut entendre une demande d'information, une demande de soutien ou une plainte. Parfois, ces éléments se retrouvent dans une même demande. Il n'y a pas de forme requise. Ainsi le Centre est saisi par téléphone (centrale, ligne directe, ligne verte), fax, courrier, courrier électronique (en ce compris plainte via formulaire sur le site) ou visite (permanences au Centre ou dans les services locaux ou sur rendez-vous) ou même autosaisine. Quand il s'agit d'une plainte par téléphone, le Centre demande, en général, de confirmer cette plainte par courrier, courrier électronique ou lors d'un rendez-vous.

#### Principe : réponse à toute sollicitation :

Les sollicitations sont d'abord adressées au service Première Ligne. Ce service fait une première analyse des demandes et répond aux demandes d'informations simples. Il transfère ensuite les dossiers vers les autres départements du Centre (de seconde ligne) ou réoriente les requérants vers d'autres services ou institutions si le Centre n'est pas compétent. Exceptions : sollicitations anonymes, demandes manifestement fantaisistes ou incohérentes, lettres d'injures, appels répétés qui peuvent s'assimiler à une forme de harcèlement.

#### Le Centre n'est pas compétent:

Explication motivée et renvoi vers services ou instances compétents :

- › Administration ;
- › Service (privé ou public) spécialisé de première ou seconde ligne;
- › Services de police ;
- › Avocats (le Centre ne donne pas de noms d'avocats, mais des listes en fonction des spécialités)

#### Le Centre est compétent:

##### Demande d'information:

Le Centre donne l'information demandée – Renvoi le cas échéant vers un service social ou juridique d'aide individuelle pour une prise en charge.

##### Demande de soutien:

En principe, le Centre n'intervient pas dans des procédures administratives ou judiciaires individuelles. Le Centre n'a pas mandat pour appuyer ou pour pousser ce type de dossier. Par contre, il transmet ses positions de principe et ses avis non confidentiels, ce qui permet à la personne qui nous sollicite de s'y référer dans les procédures en cours. Renvoi le cas échéant vers un service social ou juridique d'aide individuelle pour une prise en charge. Exceptions : Il arrive régulièrement au Centre de s'informer de l'état d'avancement d'un dossier.

#### Plainte

##### Instruction du dossier:

- › Demande d'informations complémentaires, demandes de précisions, rétroactes, recueil des preuves,...
- › Détermination des attentes précises du requérant (avec quel résultat s'estimerait-il satisfait?)
- › Démarches extérieures (avocat, témoins, personnes ou institution mises en cause, police, autres services,...) avec l'accord du requérant visant à obtenir des informations ou des explications.
- › Explication des suites possibles au requérant (éventuellement en attirant l'attention sur les risques de certaines d'entre elles)

1. **Plainte non fondée:** Décision motivée est transmise au requérant

2. **Eléments insuffisants:** Classement du dossier. Pas (assez) de preuves et/ou d'informations pertinentes

3. **Conciliation – Médiation informelle:** Prise de contact avec la personne ou l'instance mise en cause. Recherche d'un soutien qui satisfasse le requérant.

4. **Médiation formelle:** Le Centre est identifié comme un acteur neutre et bénéficiant de la confiance de toutes les parties. La médiation se fait dans des conditions strictes et connues de tous. Elle implique un engagement du Centre de ne pas saisir la justice ultérieurement à propos du conflit pour lequel il y a médiation.

5. **Mise en garde et rappel de la loi**

6. **Saisine de l'autorité:** Hiérarchie, instances de contrôle interne ou externe, instance disciplinaire

7. **Action judiciaire civile ou pénale:** (ne concerne que les services « Racisme » et « Discrimination non raciale ») plainte simple, constitution de partie civile, citation directe ou encore, au niveau civil, action en cessation

## Profils des signalements

Les services « racisme » et « discriminations non raciales » reçoivent et traitent les demandes d'informations et les signalements dans leurs domaines respectifs. Le département « migration » se charge d'informer et/ou d'orienter les personnes souhaitant recevoir des renseignements ou des conseils sur les droits fondamentaux des étrangers. Des démarches en direction des autorités compétentes sont, le cas échéant, initiées.

Les tableaux suivants présentent toutes les données pour l'année 2008 concernant les motifs, le genre, le type de contact, le type de demande et la langue des demandes pour l'ensemble des services.

Signalements 2008		
	Total	%
Signalements Discrimination	1754	55,5%
Signalements Migration	949	30,1%
Centre compétent	2703	85,6%
Signalements Centre non compétent	453	14,4%
<b>Total</b>	<b>3156</b>	<b>100%</b>

Sexe des requérants (2008; Centre compétent)		
	Total	%
Homme	1538	56,9%
Femme	938	34,7%
Non communiqué	227	8,4%
<b>Total</b>	<b>2703</b>	<b>100%</b>

Voie de contact (2008)		
	Total	%
E-mail / website	1028	38,0%
Téléphone / Ligne verte	818	30,3%
Visite (permanence du Centre)	457	16,9%
Lettre	173	6,4%
Autres (fax, non spécifié, contact personnel, initiative du Centre)	227	8,4%
<b>Total</b>	<b>2703</b>	<b>100%</b>

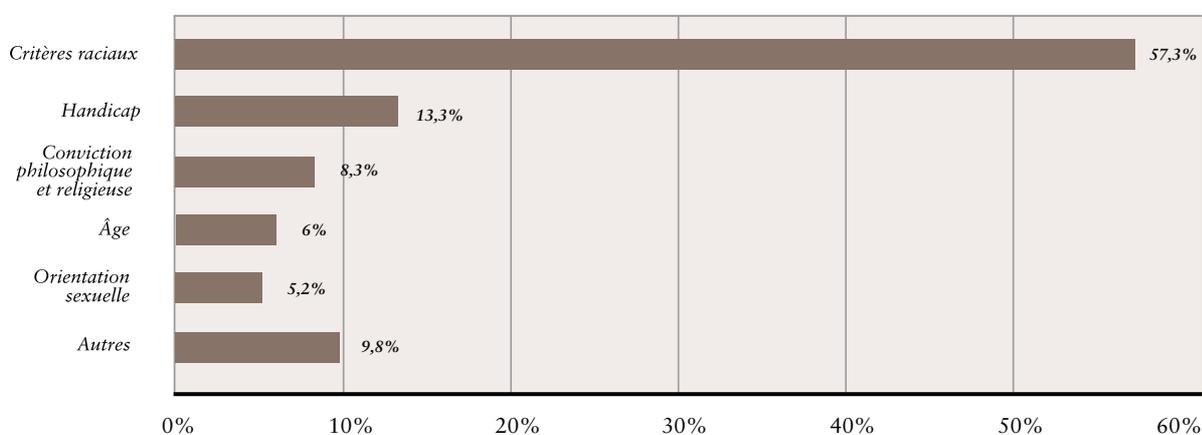
Type de demande (2008)		
	Total	%
Demande d'intervention	1237	54,0%
Avis	667	29,1%
Renseignements	342	14,9%
Mécontentement	36	1,6%
Sur initiative du Centre	8	0,3%
<b>Total</b>	<b>2290</b>	<b>100%</b>

Langue des requérants (2008)		
	Total	%
Néerlandais	1231	45,5%
Français	1225	45,3%
Autre/non communiqué	160	5,9%
Anglais	84	3,1%
Allemand	3	0,1%
<b>Total</b>	<b>2703</b>	<b>100%</b>

### Données détaillées « Discrimination »

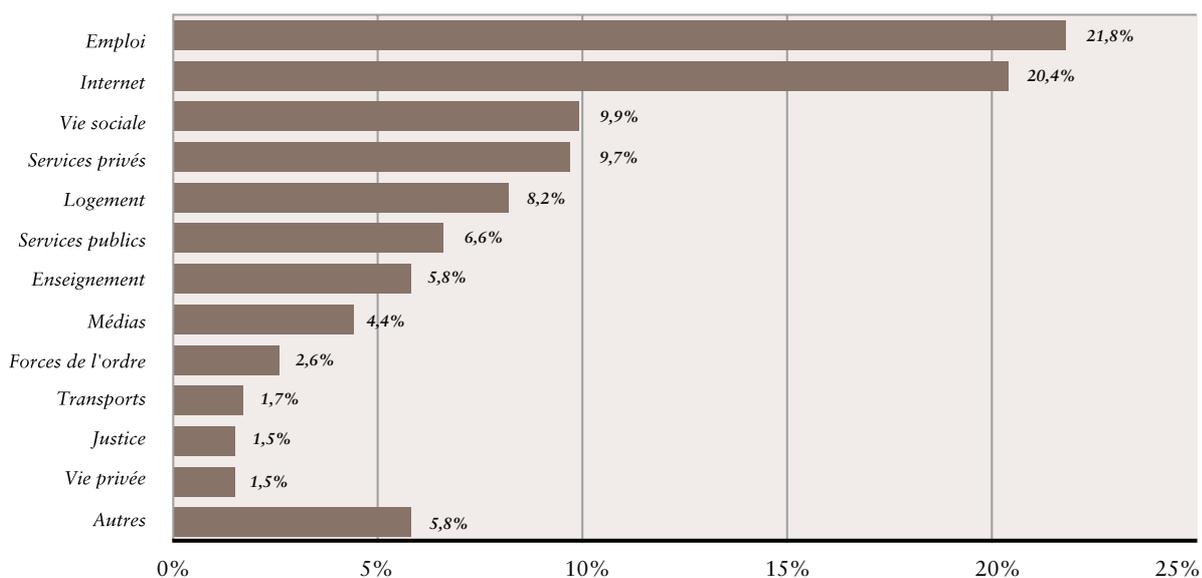
Pour plus de données sur les signalements « Discrimination », vous pouvez consulter le carnet statistiques publié dans le rapport annuel 2008 « Discrimination-Diversité ». Il peut être téléchargé sur [www.diversite.be](http://www.diversite.be).

#### Signalements 2008 par motif de discrimination



L'ordre du « top 3 » des critères pour lequel le Centre est saisi est inchangé par rapport à l'année 2007 : critères raciaux, handicap et conviction philosophique ou religieuse.

#### Signalements 2008 par secteur

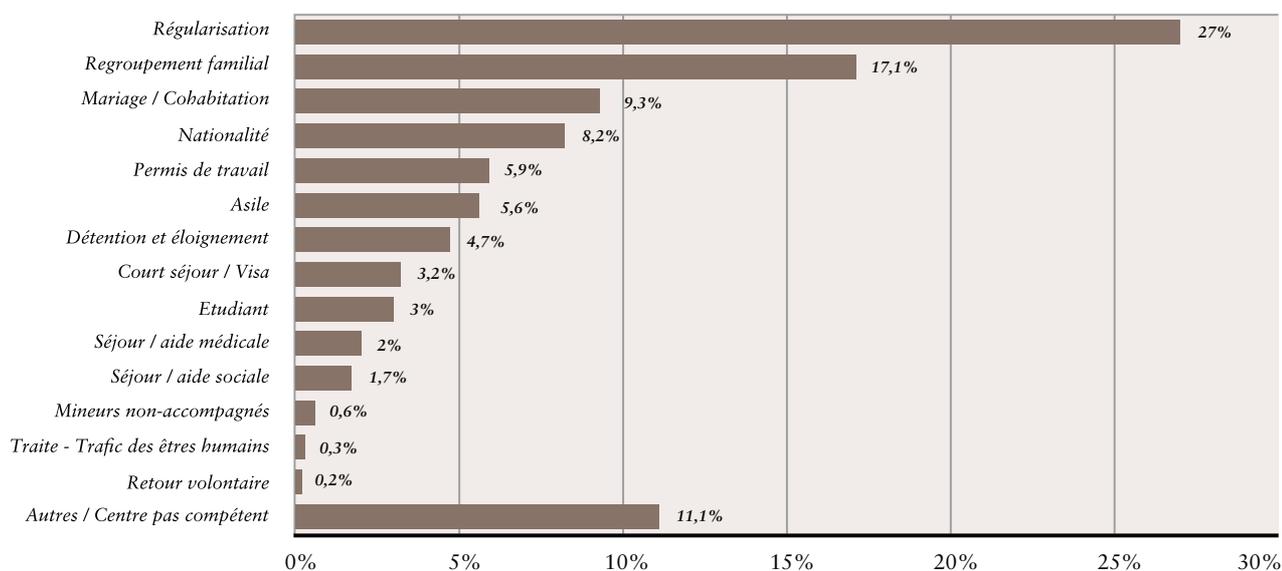


L'emploi et Internet (sites, forums de discussions, mails en chaîne, ...) sont les deux secteurs qui concentrent le plus de signalements (plus de 40 %).

### Données détaillées du département « Migration »

Une part importante du travail effectué dans les compétences du Centre en matière de droit des étrangers, que ce soit par la première ligne ou par le département Migration, concerne des signalements (avis, conseils, réorientations...), qui ne donnent pas systématiquement lieu à l'ouverture d'un dossier. Les données ci-dessous reprennent des projections concernant l'ensemble des contacts reçus en 2008 sur ces questions, qu'ils aient ou non fait l'objet d'un dossier. Elles permettent de dégager les tendances principales concernant les motifs de contact, l'origine des demandeurs ou les statuts de séjour.

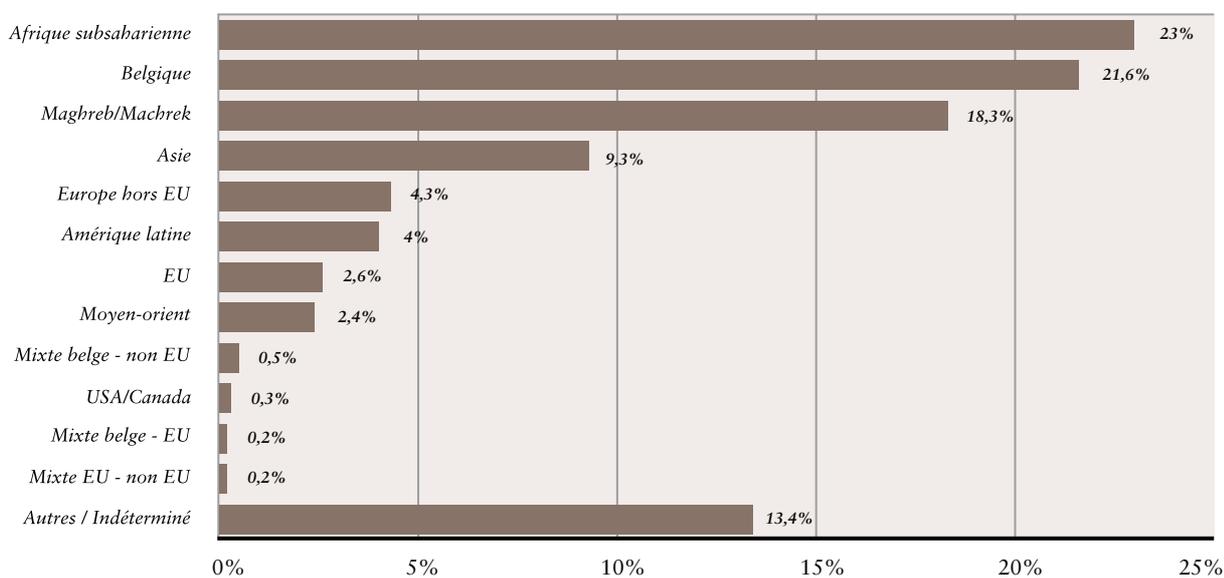
#### Motif de la prise de contact (2008)



Du point de vue des motifs de contact, comme l'an dernier, les sollicitations concernent au premier rang la régularisation (27%), le regroupement familial (17,1%), suivi des questions liées au mariage et à la cohabitation (9,3%).

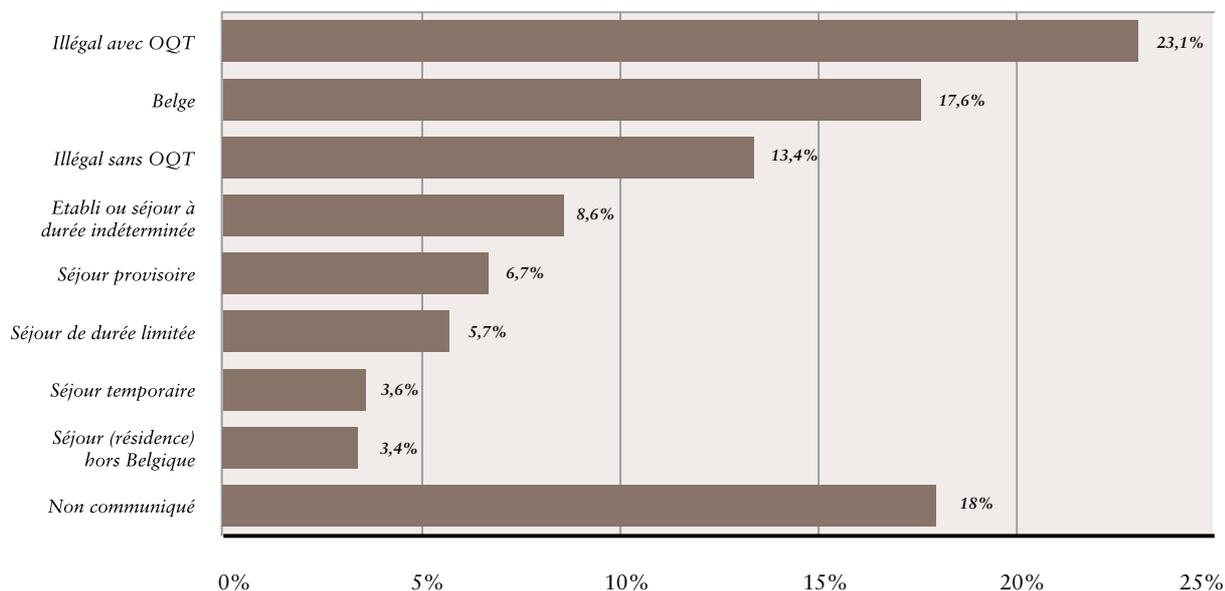
S'agissant des origines des demandeurs, c'est également le même trio de tête que l'an dernier qui s'impose ; les demandeurs sont d'abord d'origine sub-saharienne (23%), suivis des Belges (21,6%) et des personnes originaires d'Afrique du Nord (18,3%).

#### Origine des requérants (2008)



Enfin, on notera que, si l'on se penche sur le critère du statut de séjour, outre les Belges, ce sont en premier lieu les personnes en séjour illégal, assorti (23,1%) ou non (13,4%) d'un ordre de quitter le territoire, qui font appel au Centre.

#### Statut de séjour: dossiers examinés au fond (2008)



## 2. Information - Formation - Sensibilisation

Un important travail d'information et de sensibilisation sur la diversité et les discriminations, ainsi que sur le phénomène de la migration, est mené auprès des décideurs et des citoyens via des journées d'étude, des actions de terrain, des campagnes d'information ou encore des formations auprès de secteurs spécifiques. Nous reprenons ici les principales actions menées en 2008.

### 2.1. Formations du Centre

Le Centre organise depuis plus de 10 ans des formations, mais aussi des séances de sensibilisation ou d'accompagnement d'équipe sur les thématiques qui lui sont propres. Ces formations, d'une durée allant d'une journée à 5 jours, s'adressent à des adultes et sont réalisées sur demande. Il n'existe pas de formation clef sur porte. Chaque intervention réalisée par les formateurs du Centre est construite à partir des réalités de l'entreprise ou de l'institution qui la demande. Les activités proposées abordent les réalités quotidiennes, le rapport à l'altérité et les exigences de la diversité culturelle. Chaque module est adapté au contexte et aux objectifs poursuivis par le commanditaire.

### 2.2. Actions de sensibilisation « Discrimination - Diversité »

Sensibiliser à la diversité et aux discriminations n'est pas une tâche aisée. Le « public-cible » n'a pas un visage unique. Il n'y a pas d'un côté ceux qui discriminent, qu'il faut sensibiliser et informer de leurs obligations, et de l'autre les victimes (potentielles), qu'il faut informer de leurs droits. En outre, en matière de communication, l'approche n'est pas nécessairement identique pour l'ensemble des motifs de discrimination pour lesquels le Centre est compétent. Il faut donc trouver un équilibre et la meilleure adéquation possible entre les types de messages, les canaux de communication et les publics visés.

Le Centre aborde sa mission d'information et de sensibilisation à la diversité et à la discrimination en travaillant essentiellement sur trois axes : les relations avec la presse (communiqués, collaborations, interventions dans les

médias), la publication de brochures thématiques ou de rapports et l'organisation de campagnes ou d'actions de communication. Nous reprenons ci-dessous les principales actions de l'année 2008.

#### › *E-card Cyberhate (21 mars)*

Le 21 mars, le Centre a lancé une campagne de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le racisme. Cette campagne était placée sous le signe de la lutte contre la diffusion de propos haineux sur internet (la Cyberhate). L'objectif était d'encourager les jeunes à être attentifs, à réagir aux chaînes de courriels, lors de forums de discussion ou sur des sites internet. La campagne avait un caractère ludique. Les jeunes ont pu trouver sur le site du Centre des e-cards à envoyer, mais aussi des informations générales sur les différentes formes que prennent le racisme et la haine sur internet et une brochure à télécharger.

#### › *Etude « L'âge dans les offres d'emploi » (1 mai)*

Le jour de la fête du travail, le Centre a présenté les résultats d'une analyse d'offres d'emploi publiées dans différents journaux et sur différents sites web. Cette étude a mis en évidence que l'âge était encore souvent évoqué dans les annonces. Si ces évocations n'impliquent pas toujours une discrimination, elles ont parfois pour effet d'exclure certaines catégories de candidats potentiels. Cette étude a aussi été le point de départ d'un outil de sensibilisation internet, lancé en 2009.

#### › *Festival International du Film Francophone de Namur (27 septembre – 3 octobre)*

Le Centre s'est une nouvelle fois associé au Festival International du Film Francophone de Namur dans le cadre de débats avec plusieurs écoles autour du film « *Retour à Christopolis* » de Klaus Pas. Ces débats ont été organisés en partenariat avec le Musée royal de l'Afrique centrale et le Service médiation de la Ville de Namur. Parallèlement, une exposition d'affiches, belges et étrangères, « *La discrimination nous interpelle !* », a été présentée par le Centre dans un objectif de lutte contre les préjugés et stéréotypes.

- › *Concours « Diversité et ressources humaines de demain » (octobre 2008- avril 2009)*

Le concours « Diversité et ressources humaines de demain », proposé par Ethias, a été réalisé en partenariat avec plusieurs organismes et services publics, dont le Centre, l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, le Ministère de l'Enseignement de la Communauté française, la Direction de l'égalité des chances du Ministère de la Communauté française et le Carrefour régional et communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie (CRECCIDE).

Ce concours a porté sur la réalisation d'une œuvre collective sur un support exclusivement audio-visuel sur le thème « Diversité et Ressources Humaines de demain ». Les participants ont été invités à créer une ou plusieurs saynètes (sketchs) évoquant une situation ou un message mettant en évidence les stéréotypes et préjugés circulant à l'encontre des différents publics-cibles. Le concours était ouvert à tout élève de 5<sup>ème</sup> année secondaire ou équivalent d'un établissement scolaire situé en Communauté française, tous réseaux confondus.

La remise des prix aux écoles lauréates a eu lieu le 27 mai. Les résultats sont présentés sur le site du Centre [www.diversite.be](http://www.diversite.be).

- › *Colloque « Pas de deux » sur l'évolution des politiques d'intégration en Belgique (novembre 2008)*

S'appuyant sur son mandat de Point de Contact national Intégration – Belgique, le Centre a réuni, les 26 et 27 novembre 2008, les pouvoirs publics et les acteurs régionaux pour une conférence de deux jours sur les différents aspects de la politique d'intégration en Belgique. Des universitaires, des responsables politiques et des spécialistes du terrain ont débattu à ce sujet en référence aux principes de base de la politique européenne d'intégration. Le défi consistait d'abord à analyser l'évolution du concept d'intégration en Belgique et à identifier les enjeux de la politique d'intégration pour les différentes parties du pays. La question était également posée de déterminer dans quelle mesure les initiatives politiques régionales correspondent à la vision et aux initiatives européennes en matière d'intégration.

- › *Etude « Événements pour tous : tickets et places adaptés pour les personnes handicapées » (décembre 2008)*

Le Centre a voulu vérifier sur le terrain quel accueil les organisateurs d'événements réservaient aux personnes handicapées. Après avoir interrogé les associations de personnes handicapées et les organisateurs, il a pu se faire une image des problèmes qui se posent et des bonnes pratiques à favoriser.

### **2.3. Actions de sensibilisation « Migration »**

Dans le domaine des migrations, le Centre a renforcé sa présence comme pôle de référence sur le double volet de la mise à disposition et du traitement de statistiques d'une part, et des avis et recommandations formulés en matière de droits fondamentaux des étrangers d'autre part. L'année 2008 aura été marquée, tant sur le plan belge qu'international, par l'autonomisation de la migration comme sujet politique en soi, ce qui profile ce thème comme un enjeu majeur à venir. Le Centre a continué à entretenir ses contacts avec les différents acteurs de la question migratoire (autorités, administrations, associations, individus), tout en ouvrant le débat sur des enjeux spécifiques, tel que le suivi des politiques de régularisation, le regroupement familial ou la migration économique.

En 2008, le Centre a également poursuivi sa mission de stimulation de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Il a poursuivi ses activités au sein de la Cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Fait notable pour 2008 : l'adoption, en juillet 2008, du Plan d'action de lutte contre la traite des êtres humains, préparé au sein du Bureau de la Cellule.

- › *Couleur café – Totem (juin 2008)*

En juin 2008, à l'occasion du festival « Couleur Café », le Centre a créé des panneaux explicatifs (« totems ») sur la question migratoire, afin d'informer le public fréquentant le festival de la complexité, mais aussi de la richesse liées à un thème dont les différentes facettes ne sont que rarement mises en valeur. Ainsi, sur neuf pan-

neaux bilingues et colorés, les spectateurs des concerts ont-ils pu améliorer leurs connaissances sur les thèmes « Les migrations sont aussi vieilles que l'humanité », « Ceux qui arrivent », « Ceux qui sont parmi nous », « Ceux qui sont devenus belges », « Ceux qui fuient leur pays d'origine », « Les centres fermés et l'éloignement forcé des étrangers », « Les sans-papiers », « La migration économique », « La traite des êtres humains : des criminels contre les migrants ». Le Centre remplit par ce type d'initiatives sa mission de fourniture d'informations fiables sur l'ampleur et la nature des flux migratoires ainsi que sur les droits fondamentaux des étrangers, non seulement vis-à-vis des autorités mais également envers les citoyens.

› *Conférences migrations économiques, avec la Fondation Roi Baudouin (mars, juin, décembre 2008)*

Le Centre, en partenariat avec la Fondation Roi Baudouin, a mis en place tout au long de l'année 2008 (le 7 mars, le 13 juin et le 3 décembre, à la Bibliothèque royale) trois séminaires sur la question de la migration économique. Début 2008 ce concept retrouvait une certaine actualité au niveau politique. Il s'agit vraisemblablement d'une composante irréductible de toute future politique migratoire.

En portant l'attention de la première conférence sur les pays d'accueil, l'objectif était de donner un coup de projecteur sur les politiques d'autres pays d'accueil qui développent une politique migratoire spécifique, et de recueillir également le point de vue des partenaires sociaux en Belgique. En portant l'attention de la deuxième conférence sur les pays d'origine, les deux organisations souhaitaient donner un éclairage plus soutenu sur la manière dont les pays de départ voient la migration. Enfin, le fait de consacrer la dernière conférence aux droits et aspirations des migrants eux-mêmes, visait à rappeler combien ils se trouvent au cœur d'un débat qu'on a parfois tendance à vouloir mener sans eux : les motifs de migration, mais aussi les droits des migrants sont des facteurs essentiels dont toute politique de migration économique se doit de tenir compte.

Les actes de ces échanges, ainsi que les pistes de réflexion dégagées au départ de ces conférences par le Centre et la Fondation, sont disponibles sur le site du Centre [www.diversite.be](http://www.diversite.be).

› *Jour du migrant (18 décembre)*

Pour la troisième année consécutive, le Centre a utilisé l'opportunité que représente la Journée internationale des migrants, célébrée le 18 décembre, pour mener une action de sensibilisation sur les enjeux contemporains de la migration.

En 2008, le Centre a choisi le thème « Nous sommes tous des enfants de migrants ». La migration a toujours existé et existera toujours. Notre vision des migrants ne doit pas être simpliste : nous avons tous des parents ou des aïeux ayant, un jour, quitté le sol où ils vivaient pour s'installer ailleurs, où ils espéraient vivre mieux. La campagne était axée autour de deux visuels centrés sur deux personnalités qui ont accepté de participer à cette action : Geike Arnaert (groupe Hooverphonic) et Alizée Poulicek (Miss Belgique 2008). Ces deux personnalités sont physiquement proches de l'archétype « blanc-bleu-belge », et ont pourtant, à un degré ou un autre, un ancêtre non belge. Raison pour laquelle, sur l'image, elles posent la question « suis-je une migrante ? ». Oui, en partie, puisque d'une certaine manière nous sommes tous des enfants de migrants. Cette campagne s'est déclinée dans le pays durant tout le mois de décembre, par le biais d'affiches sur les campus universitaires et des Hautes Ecoles, et de cartes postales dans une série de lieux culturels. La campagne de 2008 était résolument tournée vers un public jeune. Le Centre a profité d'ailleurs de l'occasion pour appeler à un meilleur apprentissage de l'histoire des migrations au sein des écoles secondaires.

› *Anti-Trafficking Day (18 octobre 2008)*

À l'occasion de l'European Anti-Trafficking Day (18 octobre), le Centre, les trois centres spécialisés dans l'accueil des victimes de la traite des êtres humains PAG-ASA, Payoke et Sürya ainsi que la Fondation Samilia ont lancé la campagne de sensibilisation « Certaines personnes ne peuvent pas quitter leur travail. La traite des êtres humains. Ne fermez pas les yeux ». Avec cette campagne, les organisations veulent remettre le sort des victimes de la traite des êtres humains à l'agenda politique et judiciaire. La campagne comprenait :

- › quatre visuels de campagne présentant des secteurs où la traite des êtres humains est souvent présente : l'horeca, le bâtiment, les travaux domestiques et la prostitution ;

- » la diffusion en de nombreux endroits (et sa distribution sur DVD) du film « 10 Minutes » de Jorge León. Ce film a été spécialement réalisé pour cette campagne de sensibilisation et produit par le Centre ;
- » la distribution de cartes postales et d'affiches avec les visuels de la campagne ;
- » information et sensibilisation via les sites web des partenaires de cette campagne.

Une campagne locale a également été organisée le 18 octobre à Anvers (gare centrale), à Bruxelles (Place Sainte-Catherine) et à Liège (Place Saint-Etienne).

question suivante : « Les titres-services sont-ils un outil approprié pour l'insertion socioprofessionnelle des personnes vivant dans la pauvreté et la précarité ? ».

Le séminaire organisé le 27 mai 2008 a été l'occasion de poursuivre le débat de société entamé dans le rapport, et d'examiner dans quelle mesure le mécanisme de titres-services contribue à lutter contre la pauvreté. 120 personnes y ont participé. Le compte-rendu de ce séminaire peut être téléchargé sur : <http://www.luttepauvrete.be>.

#### **2.4. Actions du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale**

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a pour vocation première de contribuer au débat et à l'action politiques, en concertation avec des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent et d'autres acteurs privés ou publics ayant une expertise en la matière. La collecte d'informations pertinentes en matière de pauvreté, de précarité, d'exclusion sociale et d'accès aux droits, sur la base d'indicateurs, est un élément-clé de son action. Mais la mission – et le défi – d'information du Service ne s'arrête pas là. Il s'agit également de rendre présents dans les débats les points de vue des victimes de la pauvreté et de ceux qui sont engagés à leur côté.

La diversification des publications du Service constitue certainement une évolution en 2008. Elle permet d'atteindre d'autres publics et d'attirer l'attention sur la pauvreté et l'exclusion. En outre le Service organise ou co-organise des séminaires sur diverses thématiques. En 2008, relevons un séminaire sur les titres-services, un second sur le lien entre conditions socio-économiques et interventions de l'aide à la jeunesse et un troisième sur le baromètre interfédéral de la pauvreté.

##### » *Séminaire sur les titres-services : 27 mai 2008*

En 2007, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale consacrait un chapitre de son rapport bisannuel aux titres-services. Ce chapitre avait suscité de nombreuses réactions auprès des acteurs de terrain. La réflexion portait essentiellement sur la

### 3. Avis et recommandations

#### 3.1. Recommandations Diversité / Discrimination

EMPLOI		
Intitulé- Objet	Destinataires	Situation - Suivi
Accord interprofessionnel 2009-2010: rédaction d'un point d'ancrage portant sur la diversité	» Partenaires sociaux – Ministre fédérale de l'Emploi et de l'Egalité des Chances – Groupe des dix – CNT	Envoyé aux destinataires Défendu par le Centre au CNT
Convention collective de travail 95 : clarification des critères protégés et alignement sur les critères des lois fédérales du 10 mai 2007	» Partenaires sociaux – Ministre fédérale de l'Emploi et de l'Egalité des Chances – Groupe des dix - CNT	Envoyé aux destinataires Défendu par le Centre au CNT
Elaboration d'un code de bonnes pratiques annexé à la CCT 95 afin de prévenir toutes les discriminations durant toutes les phases de la relation de travail	» Partenaires sociaux – Ministre fédérale de l'Emploi et de l'Egalité des Chances – Groupe des dix - CNT	Envoyé aux destinataires Défendu par le Centre au CNT
Etude de cas « Diabète et travail portuaire » (application de critères d'exclusion médicaux lors du recrutement et de la sélection), à la suite de notifications individuelles	» Parties concernées ; » SPF Emploi, Travail et Concertation sociale	Envoyée L'étude de cas fait aujourd'hui l'objet de deux différends juridiques individuels (dont le Centre n'est pas partie)
Avis concernant l'application de normes médicales et de normes d'âge pour les arbitres	» Ligue Royale Belge de Football	Envoyé en 2009 – Dossier ouvert en 2008
Avis sur l'exemption de participation au service de garde, liée à l'âge, pour les médecins traitants, à la suite de notifications individuelles	» Conseil National de l'Ordre des Médecins ; » Ministre des Affaires sociales et la Santé publique	Envoyé en 2009 – Dossier ouvert en 2008
Avis concernant l'âge maximal (45 ans) pour accéder au Projet 600 (projet de formation des infirmiers du secteur privé des soins de santé), à la suite de notifications individuelles	» Fonds intersectoriel des Services de Santé ; » SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ; » Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances ; » Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique	Envoyé en 2009 – Dossier ouvert en 2008 L'avis a été suivi.

LOGEMENT		
Intitulé- Objet	Destinataires	Situation - Suivi
Logement privé : Suppression des questions relatives aux critères de nationalité ou s'y rattachant dans les formulaires relatifs à la location	» Propriétaires privés- » Intermédiaires sur le marché locatif privé	Envoyé aux destinataires En cours
Logement privé : Encadrement légal de certains critères de sélection lors de la location d'un bien immobilier	» Ministre de la Justice » En concertation avec les instances représentatives des locataires et des propriétaires, l'IPI et la Commission pour la protection de la vie privée	Envoyé aux destinataires En cours
Logement social : Evaluation de l'impact réel de la politique relative à la stimulation linguistique du Wooncode (Statistiques, Monitoring...)	» Ministre du Logement en Région flamande	Envoyé aux destinataires En cours
Logement social : Elargissement de la définition de la notion de personne handicapée dans l'Arrêté du gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la société wallonne du logement	» Ministre du Logement en Région wallonne » En concertation avec la Société wallonne du Logement et l'AWIPH	Envoyé aux destinataires En cours

VIE SOCIALE (LOISIRS, ACCESSIBILITE)		
Intitulé- Objet	Destinataires	Situation - Suivi
Prohibition des politiques tarifaires qui imposent aux personnes handicapées de supporter les frais directs et indirects liés à leur handicap	» Ministre de l'Economie	Envoyé au destinataire En cours
Incitation des organisateurs de spectacles et des propriétaires de salles à prévoir des aménagements raisonnables pour les personnes handicapées	» Ministre de l'Economie	Envoyé au destinataire En cours
Sensibilisation des Services d'Incendie à l'absence de normes relatives à l'évacuation des personnes avec un handicap	» Ministre de l'Intérieur » Services d'Incendie	Envoyé aux destinataires En cours
Optimalisation et coordination des normes en matière de sécurité et d'évacuation des personnes handicapées	» Ministre de l'Intérieur » Services d'Incendie	Envoyé aux destinataires En cours

Octroi d'incitants financiers pour l'organisation de l'accessibilité intégrale des salles de spectacles	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministres et Secrétaires d'Etat régionaux en charge du Tourisme, de l'Aménagement du territoire et du Développement territorial</li> <li>» Ministres en charge de la Culture en Communauté française, flamande et germanophone</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Renforcement du contrôle de la mise en œuvre effective des normes existantes en matière d'accessibilité et développement de normes de ce type dans chaque région	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministres et Secrétaires d'Etat régionaux en charge du tourisme, de l'aménagement du territoire et du développement territorial</li> <li>» Ministres en charge de la Culture en Communauté française, flamande et germanophone</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Renforcement de l'accessibilité des salles de spectacle, de l'accueil des personnes handicapées et de la communication d'informations sur les aménagements disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Organismes de spectacles</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Mise à disposition accessible et aisée (Internet, ...) de toutes les informations relatives aux aménagements destinés aux personnes avec un handicap	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Points de vente de tickets</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Avis concernant les conditions d'âge et de résidence pour le tarif réduit dans les musées	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Communauté flamande, Département Culture, Jeunesse, Sport et Médias (Arts et Patrimoine)</li> </ul>	Envoyé

#### CRIMES DE HAINE/ « CYBERHATE »

Intitulé- Objet	Destinataires	Situation - Suivi
<p><b>Amélioration de la lutte contre le discours de haine sur Internet :</b> Ratification du protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe relatif à l'incrimination d'actes de nature racistes et xénophobes commis par le biais de systèmes informatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre de la Justice</li> </ul>	Envoyé au destinataire En cours
<p><b>Amélioration de la lutte contre les sites web racistes :</b> Transposition de l'article 9 de la décision cadre 2008/913/JAI du Conseil du 28 novembre 2008 sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre de la Justice</li> </ul>	Envoyé au destinataire En cours

<p><b>Amélioration de la lutte contre les sites web racistes :</b> Mise en place d'un processus de concertation sur les modalités d'application de l'article 9 de la décision cadre 2008/913/JAI du Conseil du 28 novembre 2008 sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal</p>	<p>» Ministre de la Justice » Concertation avec les Parquets et le FCCU</p>	<p>Envoyé aux destinataires En cours</p>
<p><b>Amélioration de la lutte contre les sites web raciste :</b> Mise en place d'un processus de concertation sur les modalités d'application de la procédure prévue à l'article 20 §3 de la loi du 11 mars 2003 sur le commerce électronique traitant de la coopération entre les prestataires de services intermédiaires et les autorités administratives et judiciaires</p>	<p>» Ministre de la Justice » Concertation avec le FCCU et l'Observatoire des droits de l'Internet</p>	<p>Envoyé aux destinataires En cours</p>
<p><b>Amélioration de la lutte contre les sites web racistes :</b> Mise en place d'un processus visant à établir une liste noire des sites web racistes</p>	<p>» Ministre de la Justice » Concertation avec le FCCU et le Centre</p>	<p>Envoyé aux destinataires En cours</p>
<p><b>Amélioration de la lutte contre les discours de haine propagés par les nouvelles technologies du web 2.0 :</b> Création d'un cadre juridique visant les responsabilités des prestataires de services (intermédiaires des forums de discussion, des blogs...)</p>	<p>» Ministre de la Justice</p>	<p>Envoyé au destinataire En cours</p>
<p><b>Amélioration de la lutte contre le discours de haine sur Internet au niveau européen :</b> Eriger le discours de haine sur Internet au rang d'infraction au sens du droit européen</p>	<p>» Commission européenne</p>	<p>Envoyé au destinataire En cours</p>
<p><b>Amélioration de la lutte contre le discours de haine sur Internet au niveau européen :</b> Elargissement des objectifs du réseau d'assistance INHOPE pour les infractions relevant du discours de haine sur Internet</p>	<p>» INSAFE</p>	<p>Envoyé au destinataire En cours</p>
<p><b>Amélioration de la lutte contre les discours de haine propagés par les nouvelles technologies du web 2.0 au niveau européen :</b> Organisation d'un cadre juridique relatif aux responsabilités des prestataires de services par la modification de la Directive 2003/31/CE sur l'e-commerce</p>	<p>» Commission européenne</p>	<p>Envoyé au destinataire En cours</p>

LEGISLATION BELGE		
Intitulé- Objet	Destinataires	Situation - Suivi
<i>Lois fédérales du 10 mai 2007 :</i> Proposer aux instances d'avis et au Conseil des ministres un projet d'arrêté d'exécution relatif à la définition de la notion d'exigence professionnelle essentielle et déterminante	» Ministre fédéral en charge de l'Egalité des chances	Envoyé au destinataire En cours
<i>Lois fédérales du 10 mai 2007 :</i> Proposer aux instances d'avis et au Conseil des ministres un projet d'arrêté d'exécution relatif aux conditions de mise en œuvre des mesures d'action positive	» Ministre fédéral en charge de l'Egalité des chances	Envoyé au destinataire En cours
<i>Décrets et ordonnances régionaux et communautaires :</i> Compléter le cadre légal de lutte contre les discriminations	» Ministre-président de la Région de Bruxelles- Capitale » COCOF	Envoyé aux destinataires En cours
<i>Décrets et ordonnances régionaux et communautaires :</i> Elargir et compléter le cadre législatif organisant la lutte contre les discriminations	» Ministre-président de la Communauté germanophone	Envoyé aux destinataires En cours
Niveau fédéral, régional et communautaire Soutien du projet d'accord de coopération visant à faire du Centre un organe interfédéral	» Etat fédéral » Régions » Communautés	Envoyé aux destinataires En cours

LEGISLATION INTERNATIONALE		
Intitulé- Objet	Destinataires	Situation - Suivi
<i>Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement en matière de biens et services :</i> Harmonisation des principes et définitions contenus dans la proposition de Directive à ceux de la Convention ONU sur les Droits de l'Homme des personnes handicapées	» Conseil de l'Union européenne	Envoyé aux destinataires En cours
<i>Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement en matière de biens et services :</i> Extension de la définition de la discrimination à la notion de discrimination par association en matière de handicap	» Conseil de l'Union européenne	Envoyé aux destinataires En cours

<p><i>Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement en matière de biens et services :</i></p> <p>En matière de services financiers, gestion et collecte des données portant sur un risque accru éventuel découlant d'un handicap par le biais d'un organisme indépendant et impartial dans la plus grande transparence</p>	» Conseil de l'Union européenne	Envoyé aux destinataires En cours
<p><i>Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement en matière de biens et services :</i></p> <p>Clarification des notions de « mesures anticipatives » et d'aménagements raisonnables et limitation de la portée des exceptions à l'obligation de prévoir des mesures anticipatives</p>	» Conseil de l'Union européenne	Envoyé aux destinataires En cours
<p><i>Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement en matière de biens et services :</i></p> <p>Détermination précise de la portée de l'interdiction de pratiquer des différences de traitement sur base de l'âge dans le cadre de l'offre de biens et services et introduction d'une liste non limitative des différences de traitement admises</p>	» Conseil de l'Union européenne	Envoyé aux destinataires En cours
<p>Transposition en droit belge de la décision-cadre du Conseil du 28 novembre 2008 sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal par l'incrimination pénale de l'apologie, la négation ou la banalisation grossière publique des crimes de génocide</p>	» Ministre de la Justice	Envoyé au destinataire En cours

### 3.2. Recommandations Migrations

RECOMMANDATIONS : ENTRÉES ET SORTIES D'ÉTRANGERS		
Intitulé- Objet	Destinataires	Situation - Suivi
Développer des outils statistiques rigoureux pour appréhender des aspects spécifiques de la migration d'une manière fiable, en particulier en vue de l'application des dispositions les dispositions du Règlement européen CE 862/2007 du 11 juillet 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Office des étrangers</li> <li>» Direction générale statistiques et informations économiques</li> <li>» Institutions membres du Groupe de travail du Conseil supérieur de statistique relatif aux statistiques de la migration internationale et la protection internationale</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Faire le Point de contact national du Réseau européen des migrations devenir, à terme, le référent de la Belgique en matière de production et de mises à jour de statistiques migratoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Office des étrangers</li> <li>» CGRA</li> <li>» Direction générale statistiques et informations économiques</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours

RECOMMANDATIONS: ASILE ET PROTECTION INTERNATIONALE		
Intitulé- Objet	Destinataires	Situation - Suivi
La privation de liberté en vue de l'éloignement ne doit pas avoir lieu de manière automatique sans qu'un examen préalable du risque de violation des articles 3 et 8 de la CEDH n'ait été effectué par les autorités compétentes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Office des étrangers</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
La possibilité de former les services responsables de la mise en œuvre des éloignements doit être examinée pour leur donner les moyens de détecter les situations où l'éloignement est impossible : - pour des raisons matérielles - en raison d'une potentielle violation des articles 3 et 8 de la CEDH	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Office des étrangers</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
En cas de constat officiel de l'impossibilité d'éloigner, la possibilité d'introduire une demande d'autorisation de séjour pour circonstances exceptionnelles doit être expressément prévue par la loi	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Office des étrangers</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours

Utilisation de deux critères comme guide pour le traitement des demandes d'autorisation de séjour pour motif humanitaire : - critère positif : le fait d'avoir fixé en Belgique le centre de ses intérêts affectifs économiques et/ou sociaux - critère négatif : le fait de se trouver dans une situation humanitaire telle que l'octroi d'un titre de séjour, éventuellement temporaire, est la seule issue.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Ministre de l'Intérieur</li> <li>» Parlement fédéral</li> <li>» Représentation belge auprès de l'UE</li> <li>» CGRA et Conseil du Contentieux des étrangers</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
--	---	--------------------------------------

## RECOMMANDATIONS SÉJOUR

Intitulé- Objet	Destinataires	Situation - Suivi
Adoption rapide d'une loi, d'un arrêté royal ou d'une circulaire qui mette en œuvre l'accord de Gouvernement en matière de régularisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Mise sur pied d'un système d'évaluation permanente, qui examinera le fonctionnement de la nouvelle procédure 9ter et analysera dans quelle mesure cette procédure répond à l'obligation d'offrir une protection adéquate aux personnes malades.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Parlement fédéral</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours

## RECOMMANDATIONS NATIONALITÉ

Intitulé- Objet	Destinataires	Situation - Suivi
Inscrire dans le code de nationalité belge l'obligation de procéder à une évaluation périodique des dispositions qu'il comporte ainsi que de leur application.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre de la Justice</li> <li>» Parlement fédéral</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Faire une recherche sur le nombre des personnes qui, ayant fait appel à l'article 12bis §1,2° actuel du CNB depuis l'étranger, ne résident toutefois pas sur le territoire belge actuellement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre de la Justice</li> <li>» Ministre de l'Intérieur</li> <li>» Ministre des Affaires étrangères</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Les mesures prises en vue de rendre le CNB plus neutre sur le plan migratoire doivent s'accompagner de mesures dans la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en vue de faciliter l'accès au territoire des étrangers majeurs ayant des parents belges.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Membres du Kern</li> <li>» Parlement fédéral</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours

La volonté d'intégration devrait être prouvée par la connaissance d'une des langues nationales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Membres du Kern</li> <li>» Parlement fédéral</li> <li>» Ministres de l'intégration des Communautés et Régions</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
---	---	--------------------------------------

## RECOMMANDATIONS DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

Intitulé - Objet	Destinataires	Situation - Suivi
Ne pas introduire de nouvelles conditions matérielles dans la législation relative au regroupement familial et à la composition d'une famille sans avoir procédé ou fait procéder à une évaluation de la praticabilité et de l'efficacité des conditions actuellement en vigueur (âge, logement, assurance maladie, ressources).	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Membres du Kern</li> <li>» Parlement fédéral</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
La condition de ressources ne devrait être introduite dans la loi que si elle est définie de manière à ne pas constituer de discrimination ni active ni passive à l'égard de certains groupes de la population concernée	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Membres du Kern</li> <li>» Parlement fédéral</li> </ul>	<i>Envoyé aux destinataires</i> <i>En cours</i>
La condition de ressources, si elle devait être introduite dans la loi, devrait remplacer les conditions matérielles de logement et d'assurance maladie, compte tenu des importantes difficultés d'application légales et pratiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Membres du Kern</li> <li>» Parlement fédéral</li> </ul>	<i>Envoyé aux destinataires</i> <i>En cours</i>
La condition d'intégration, si elle devait être introduite dans la législation relative au regroupement familial, ne doit pas prendre la forme d'une qualité individuelle à tester mais bien celle d'une mesure destinée à promouvoir l'élaboration de politiques d'intégration visant notamment l'apprentissage des langues, l'information sur les structures politiques et sociales de l'Etat d'accueil.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Membres du Kern</li> <li>» Parlement fédéral</li> </ul>	<i>Envoyé aux destinataires</i> <i>En cours</i>
Réserver un traitement identique aux Européens et aux non-Européens, que ce soit en matière de prestations de services ou en ce qui concerne l'accessibilité aux services communaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Ministres régionaux des Affaires intérieures</li> </ul>	<i>Envoyé aux destinataires</i> <i>En cours</i>

Offrir à la personne qui souhaite conclure un partenariat enregistré la même protection juridique que celle accordée aux personnes qui sont en procédure de mariage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Ministre de la Justice</li> <li>» Office des étrangers</li> </ul>	<i>Envoyé aux destinataires</i> <i>En cours</i>
Les contrôles effectués dans le cadre de la lutte contre les mariages et partenariats simulés ne peuvent être menés systématiquement. Seuls des soupçons fondés justifient une enquête.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Ministre de la Justice</li> <li>» Office des étrangers</li> </ul>	<i>Envoyé aux destinataires</i> <i>En cours</i>
Concernant les garanties procédurales (délais, voies de recours, information), il faut tendre vers une application uniforme du cadre légal existant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Ministre de la Justice</li> <li>» Membres du Kern</li> <li>» Parlement fédéral</li> </ul>	<i>Envoyé aux destinataires</i> <i>En cours</i>
Créer un registre reprenant les décisions de reconnaissance des actes d'état civil établis à l'étranger (positives et négatives). Ces décisions lieraient les autres autorités qui reçoivent l'acte à moins qu'une juridiction n'en décide autrement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre de la Justice</li> <li>» Office des étrangers</li> </ul>	<i>Envoyé aux destinataires</i> <i>En cours</i>

## RECOMMANDATIONS DÉTENTION ET ÉLOIGNEMENT

Intitulé- Objet	Destinataires	Situation - Suivi
Fournir à tous les étrangers qui font l'objet d'une mesure de refoulement ou d'éloignement du territoire et une mesure privative de liberté une information précise et complète dans une langue qu'ils comprennent	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Office des étrangers</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Développer, au sein des centres fermés, des permanences juridiques assumant, de manière indépendante, l'aide juridique de « première ligne ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Ministre de la Justice</li> <li>» Office des étrangers</li> <li>» Barreau</li> <li>» Commission d'aide juridique</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Revoir complètement le système de plaintes actuellement en vigueur en centre fermé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Office des étrangers</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours

Faire une application plus large de la clause de souveraineté du Règlement Dublin II.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Office des étrangers</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Ne recourir à la détention des demandeurs d'asile en vue d'une éventuelle prise en charge ou reprise en charge par l'Etat qui serait compétent pour l'examen de la demande d'asile qu'en l'absence réelle d'alternative et compte dûment tenu de la situation individuelle des intéressés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Office des étrangers</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Eviter au maximum la présence d'anciens prisonniers dans les centres fermés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Ministre de la Justice</li> <li>» Office des étrangers</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Elargir encore la place réservée à la prévention et à la gestion non violente des conflits dans les formations offertes au personnel des centres fermés et, en particulier, au personnel de sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Office des étrangers</li> <li>» SPF Personnel et Organisation</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Poursuivre le développement de solutions alternatives à la détention des familles en centre fermé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Membres du Kern</li> <li>» Office des étrangers</li> <li>» Parlement fédéral</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Adapter les normes minimales applicables à l'accueil des demandeurs d'asile dans les centres fermés également, et ce aussi longtemps que se poursuit la détention des demandeurs d'asile en centre fermé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Traduire dans la loi les principes de dernier ressort et de durée aussi brève que possible de la détention des mineurs, qui sont consacrés par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Le Centre invite également à clarifier et encadrer juridiquement les mesures alternatives actuelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Parlement fédéral</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Les « coaches » chargés d'accompagner les familles accueillies dans des maisons individuelles en vue de garantir l'exécution d'une mesure d'éloignement doivent bénéficier d'un statut conforme aux principes fondamentaux du travail social.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Parlement fédéral</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours

Ancrer réglementairement (dans l'AR du 02/08/2002) un véritable droit de visite au profit des ONG dont le mandat porte sur la promotion et la défense des droits des étrangers, ainsi que l'organisation d'une procédure transparente d'accréditation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Développer des solutions structurelles permettant une prise en charge adéquate, par des institutions spécialisées, des étrangers qui sont gravement malades ou qui sont atteints d'affections psychiatriques graves et qui ne peuvent être détenus en centre fermé en raison de leur état de santé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Assouplir le régime de groupe actuellement en vigueur dans les centres fermés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Office des étrangers</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Encadrer réglementairement et strictement le recours à l'isolement « de sécurité », pour instaurer une distinction nette entre isolement « de sécurité », isolement « disciplinaire » et isolement « médical ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours

## RECOMMANDATIONS LIBRE CIRCULATION ET MIGRATION ÉCONOMIQUE

Intitulé- Objet	Destinataires	Situation - Suivi
Ouvrir le débat sur la migration économique, en concertation étroite avec les partenaires sociaux et les Régions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Gouvernement fédéral</li> <li>» Régions</li> <li>» Partenaires sociaux</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Lever dès que possible les restrictions au marché du travail encore subsistantes envers les ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE, en ce compris la Roumanie et la Bulgarie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Gouvernement fédéral</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Faire en sorte que les ouvertures à de nouvelles formes de migration économique intègrent l'état réel du marché du travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Gouvernement fédéral</li> <li>» Régions</li> <li>» Partenaires sociaux</li> <li>» Conseil National du Travail</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours

Prendre les dispositions nécessaires pour que les résidents de longue durée puissent obtenir, avec un permis B, un accès au marché de l'emploi sans qu'il soit procédé à un examen préalable du marché de l'emploi. La situation des résidents de longue durée désirant exercer une activité d'indépendant doit être facilitée et clarifiée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre et Secrétaire d'Etat Asile et Migration</li> <li>» Premier Ministre</li> <li>» Ministre de l'Emploi</li> <li>» Conseil National du Travail</li> </ul>	Envoyé aux destinataires En cours
Ratifier la Convention sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille.	» Toutes les assemblées législatives et tous les gouvernements	Envoyé aux destinataires En cours

### 3.3. Recommandations Traite des êtres humains

Intitulé- Objet	Destinataires	Situation - Suivi
Former le personnel des centres fermés à la reconnaissance et à la détection des victimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ministre Migration et asile</li> <li>» Office des étrangers</li> </ul>	En cours
Sensibiliser le personnel médical aux victimes de la traite des êtres humains	» Cellule interdépartementale de coordination, via son Bureau Point également prévu dans le Plan d'action national de lutte contre le traite	Groupe de travail en place
Inscrire les dossiers de traite des êtres humains dans le cadre d'une éventuelle redéfinition des compétences territoriales	» Toutes les assemblées législatives et tous les gouvernements	En cours

Pour une liste complète des recommandations 2008 du Centre en matière de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains, nous vous renvoyons également au rapport 2008 « Traite et trafic des êtres humains. Lutter avec des personnes et des ressources », publié par le Centre et téléchargeable sur [www.diversite.be](http://www.diversite.be)

## 4. Activités internationales

### Délégations du Centre à l'étranger :

1. 18 janvier 2008 : le Centre a participé à la première réunion du groupe de travail "Asile et Migration" du Réseau Européen des Institutions Nationales des droits de l'Homme (RINDH), tenue à Berlin.
  2. 25-26 janvier 2008 : dans le cadre de la cellule de coordination du SPF Affaires étrangères (Coormulti), et de la défense des 14e et 15e rapports périodiques de la Belgique pour le CERD, le Centre a participé à la délégation belge qui s'est rendue au siège du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, à Genève, les 25 et 26 janvier 2008. Les observations conclusives du CERD ont été rendues publiques le 7 mars 2008 (<http://www2.ohchr.org/french/bodies/cerd/index.htm>)
  3. 14 novembre 2008 : Participation du Centre à la table ronde de la FRA « Round Table on Homophobia - follow-up to the report Homophobia and Discrimination on Grounds of Sexual Orientation in the EU Member States - Legal Analysis », à Riga (Lettonie)
  4. 15 décembre 2008 : intervention du Centre au colloque « discriminations liées à l'orientation sexuelle en Belgique, France et au Québec », organisé, organisé au Sénat, à Paris, par la Halde en décembre 2008 (<http://www.halde.fr/>)
  5. Le Centre a participé à plusieurs autres colloques et séminaires et s'est également entretenu avec plusieurs de ses homologues (« equality bodies ») européens, dont la Halde (France), la Commissie Gelijke Behandeling (Pays-Bas) et d'autres membres du réseau Equinet (voir ci-dessous).
2. 22 – 26 septembre 2008 : délégation de l'ECRI (Conseil de l'Europe) en vue de la rédaction du 4e rapport sur la Belgique : voir [www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Belgium/BEL-CbC-IV-2009-018-FRE.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Belgium/BEL-CbC-IV-2009-018-FRE.pdf)
  3. 15 – 19 décembre 2008 : Visite de Monsieur Thomas Hammarberg (Commissaire aux droits de l'Homme/Conseil de l'Europe) en vue de la rédaction d'un rapport sur la Belgique : Le Commissaire - CommDH(2009)14 / 17 June 2009
  4. 20 novembre 2008 : Le Centre a reçu une délégation de sénateurs tchèques. L'objet principal de cette rencontre était la présentation du Centre et de son fonctionnement.

### Liste des partenaires internationaux :

#### 1. Union européenne

##### › *Equinet*

Equinet est le réseau européen des organismes de promotion de l'égalité de traitement. Il développe la collaboration et facilite l'échange d'information entre ces organismes et les expertises juridiques à travers l'Europe. Il a publié une série d'études en 2008 (liste complète sur [www.equineteurope.org](http://www.equineteurope.org)), dont plusieurs auxquelles le Centre a contribué. Citons entre autres « Entre Impartialité et Réactivité: Organismes de promotion de l'égalité et pratiques de l'indépendance », « Interprétation dynamique : La législation anti-discrimination européenne dans la pratique III » et « Promotion de l'égalité : un aperçu des pratiques des organismes nationaux de lutte contre les discriminations ».

##### › *Agence européenne pour les Droits Fondamentaux (FRA)*

La Direction du Centre siège au Conseil d'Administration de la FRA ([www.fra.europa.eu](http://www.fra.europa.eu)), dont les missions sont : 1) la collecte et l'analyse de données et d'informations ; 2) la formulation d'avis à l'intention des institutions européennes et des Etats membres ; 3) la collaboration avec la société civile et la sensibilisation.

### Délégations étrangères en visite au Centre :

1. 22 août 2008 : visite d'une délégation sud-africaine composée de bourgmestres, de gestionnaires provinciaux et communaux en relation avec l'introduction de l'e-government. Un échange a eu lieu sur les questions de la diversité culturelle et de la lutte contre le racisme.

En ce qui concerne le Réseau de Points de contact nationaux RAXEN de la FRA ([http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/raxen/raxen\\_en.htm](http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/raxen/raxen_en.htm)), il s'est prêté, en 2008 comme à son habitude, à un exercice annuel de collecte de données sur le racisme et la xénophobie, exercice destiné à alimenter le rapport annuel de l'Agence européenne pour les droits fondamentaux.

› **Réseau des Points de Contact Nationaux « Intégration »**

Dans le cadre du Réseau des Points de Contact Nationaux « Intégration » de l'Union européenne, le Centre a principalement travaillé pour l'année 2008 sur la Conférence ministérielle européenne sur l'intégration, mené sous la présidence française les 3 et 4 novembre 2008 à Vichy.

› **Réseau européen des Migrations**

Le Centre a été nommé expert du Point de contact national belge pour le Réseau européen des Migrations (depuis décembre 2008). L'objectif principal du REM (<http://emn.sarenet.es>) est de fournir à l'Union européenne, aux Etats membres et aux citoyens des informations « fiables, objectives, comparables et à jour » en matière d'asile et de migrations, tant au niveau européen qu'au niveau national, afin d'appuyer l'élaboration des politiques en la matière.

## 2. Conseil de l'Europe

› **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)**

L'objectif de l'ECRI ([www.coe.int/ecri](http://www.coe.int/ecri)) est de lutter contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et les intolérances en Europe en prenant appui sur la protection des droits de l'homme. Ce centre y siège, comme les autres membres choisis pour leur expertise dans le domaine de la lutte contre les intolérances, en son nom propre. Il est indépendant et impartial dans l'exercice de son mandat.

## 3. OSCE

› **Bureau pour les Institutions démocratiques et les droits de l'Homme**

Le Centre participe aux activités du Bureau pour les Institutions démocratiques et les droits de l'Homme ([www.osce.org/odihr](http://www.osce.org/odihr)) de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, en tant que Point de contact national dans la lutte contre les délits de haine.

## 4. ONU

› **Réseau Européen des Institutions Nationales des droits de l'Homme (RINDH)**

L'objectif est d'intervenir dans le processus décisionnel et législatif européen de manière à relever le standard de respect des droits de l'homme dans la législation européenne. Un groupe de Travail « Asile et Migrations » a été créé par une décision du Réseau Européen des INDH en juin 2007. [www.nhri.net/](http://www.nhri.net/)

**Le Centre est également régulièrement sollicité par le SPF Affaires étrangères pour participer à des conférences ou séminaires internationaux ou à leur préparation :**

1. Préparation des travaux du 1er Forum annuel de l'Alliance des Civilisations, qui s'est déroulé à Madrid, les 15 et 16 janvier 2008.
2. Participation à un séminaire de l'OSCE-ODIHR en vue de la rédaction d'un manuel sur la législation en matière de délits de haine, qui s'est déroulé à Vienne, les 6 et 7 mai 2008.
3. Participation à la Conférence sur le rôle des institutions nationales luttant contre la discrimination engendrée par le racisme et la xénophobie, avec une attention particulière pour les personnes appartenant aux minorités nationales et aux migrants, qui s'est déroulée à Vienne, les 29 et 30 mai 2008.

4. Préparation de la 8e Conférence des Ministres européens responsables des questions de migration (Conseil de l'Europe, Kiev, 4 et 5 septembre 2008)
5. Préparation des 5e et 6e rapports périodiques combinés de la Belgique au Comité sur l'élimination de la discrimination à l'encontre des femmes (CEDAW) qui ont été présentés lors de la 42e session du Comité, du 30 octobre au 7 novembre 2008 à Genève.
6. Préparation de la défense orale du 2e rapport périodique de la Belgique devant le Comité contre la torture, qui s'est déroulée à Genève les 12 et 13 novembre 2008.
7. Préparation du 5e rapport périodique quant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui sera déposé à la fin 2008 devant le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies
8. Préparation de la Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur la cohésion sociale (qui s'est tenue à Moscou les 21 et 22 février 2009)



**PARTIE 3**

# **BILAN ET COMPTES DE RÉSULTATS**

Ci-dessous, une synthèse des principaux chiffres du bilan au 31/12/2008 et des comptes de résultats de l'année 2008. Ces chiffres ont été approuvés par le Conseil d'Administration du Centre à la date du 22 avril 2009 et ont fait l'objet d'un contrôle par le Commissaire-Réviseur. Cette synthèse ne reprend que les chiffres du seul Centre, à l'exclusion de ceux du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) et du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale : ceux-ci sont effectivement gérés séparément, sous la responsabilité de leur comité de gestion.

Les montants repris sont exprimés en milliers d'euros.

<i>Bilan au 31/12/2008 (x 1.000 €)</i>			
<b>ACTIF</b>	<b>8.059</b>	<b>PASSIF</b>	<b>8.059</b>
<i>Actifs immobilisés</i>	<b>345</b>	<i>Capital</i>	<b>55</b>
Immobilisations corporelles	234	Résultat cumulé	3.858
Immobilisations financières	111	Provisions	33
<i>Actifs circulants</i>	<b>7.714</b>	<i>Dettes</i>	<b>4.113</b>
Créances commerciales	2.508	Fournisseurs	252
Placements de trésorerie	3.770	Dettes sociales	232
Valeurs disponibles	1.366	Autres dettes	3.629
<i>Actifs transitoires</i>	<b>70</b>		

<i>Compte de résultats 2008 (x 1.000 €)</i>			
Produits	5.831	Charges	6.506
Loterie Nationale	4.481	Frais de projets	290
Revenus projets	801	Frais de fonctionnement	1.339
Revenus divers	418	Frais de personnel	4.680
Revenus financiers	131	Amortissements	160
		Moins-value d'actifs	37
		<b>Résultat 2008</b>	<b>-675</b>

## Conclusion : que reste-t-il à réaliser dans le plan stratégique 2008-2010 ?

Le Plan stratégique triennal 2008 – 2010 a identifié une série d'objectifs à long et à court terme. Il s'agissait d'examiner comment le Centre pourrait effectuer ses tâches légales au cours des trois prochaines années, en tenant compte en permanence du rôle et de la contribution tant des acteurs gouvernementaux que des organisations non gouvernementales et de nos autres partenaires.

Une relecture de ces objectifs montre une évolution positive à plusieurs égards. Tout d'abord, en ce qui concerne le **traitement des signalements individuels**, le nouveau service de 'Première ligne' a trouvé sa vitesse de croisière et contribue à ce que « *chaque demande individuelle obtienne au plus vite une solution ou au moins une réponse utile au requérant, en tenant compte de la société dans son ensemble.* »

Le bilan est également positif sur le plan de sa mission d'impulsion, de conseil et de formulation de recommandations. La création de la cellule « **avis et recommandations** » contribue à une meilleure coordination et hiérarchisation des priorités. En 2008, le Centre a fait une série de recommandations auprès des autorités publiques, à tous les niveaux de pouvoir. Ces recommandations portent sur l'amélioration de la législation et la mise en place de dispositions visant à promouvoir l'égalité entre les individus. Elles sont pour la première fois intégralement inventoriées dans ce rapport annuel. Le Centre répond de cette manière à un objectif central de son plan stratégique, à savoir : « *sur une initiative propre et/ou à la demande d'un gouvernement, le Centre formule suffisamment tôt des conseils stratégiques qui contribuent à parvenir à des solutions pour relever des défis sociaux.* »

Sur le plan des migrations et du droit des étrangers, l'année 2008 aura été particulièrement chargée, même si le bilan des acquis est mitigé. La perception de l'importance des enjeux migratoires n'a jamais été aussi présente qu'en 2008. Mais en même temps, les attentes suscitées au niveau politique n'ont pas été satisfaites, et le nombre de politiques devant être traduites sur le terrain reste important. Par ailleurs, la crainte que des politiques migratoires puissent se réaliser sans s'accompagner de garanties suffisantes pour le plein respect des droits fondamentaux des principaux intéressés, est réelle. Les objectifs fixés dans le plan stratégique de porter « *une vigilance accrue quant à l'évolution législative et à sa mise en œuvre et le respect de la jurisprudence* » et

de « *veiller à ce que l'ouverture annoncée à une nouvelle immigration économique ne soit pas au détriment d'un respect moindre des droits fondamentaux des étrangers* », restent donc particulièrement d'actualité.

Sur le plan de la **sensibilisation**, de la **formation** et de l'**information**, le plan stratégique précise que : « *nous communiquons de telle sorte que nous supportons de manière planifiée les objectifs du Centre et que nous contribuons à les réaliser. Dans ce cadre, nous ne nous contentons pas de réagir mais nous contribuons aussi activement à déterminer l'ordre du jour* ». Cet objectif a été partiellement rencontré en 2008, à travers diverses actions de sensibilisation, ceci avec une attention plus grande pour l'accessibilité de l'information diffusée (production d'un DVD sur la loi antidiscrimination du 10 mai 2007 en langue des signes, respect de consignes plus strictes pour la publication de textes sur le site internet du Centre,...). Reste par contre un travail important à accomplir au niveau de l'élaboration d'une stratégie de communication tenant compte de l'évolution de la structure interne et du statut du Centre. Il s'agira non seulement de développer une identité visuelle (« corporate identity ») reflétant mieux l'ensemble des missions du Centre, mais aussi d'identifier les nouvelles priorités en termes de communication, afin notamment de mieux « *faire connaître et appliquer les lois antiracisme et antidiscrimination* » et de « *faire de la diversité un enjeu de société* ».

## **Annexe I : Publications 2008 du Centre**

### **1. Centre**

#### **Focus 2011. Recommandations du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme à l'attention du Parlement fédéral et du Gouvernement (02/2008 – 59p.)**

Conformément à l'article 3 de sa loi de création, le Centre adresse des avis et recommandations aux pouvoirs publics en vue de l'amélioration de la réglementation.

#### **Plan stratégique triennal 2008-2010 (02/2008 – 29p.)**

Avec ce Plan stratégique triennal 2008 - 2010, nous voulons poursuivre le processus de planning stratégique qui avait été lancé avec la « Note d'orientation 2005-2007 ». Nous voulons examiner de manière proactive la manière dont le Centre veut effectuer ses tâches légales au cours des trois prochaines années.

#### **Rapport d'activités. Rapport 2007 (12/2008 – 40p.)**

Ce rapport d'activités est limité aux informations sur le fonctionnement du Centre (organigramme, budget, traitement des signalements, actions de sensibilisation, publications, etc.) et à la manière dont il remplit concrètement ses tâches.

### **2. Discrimination / Diversité**

#### **Overeenstemming tussen het arbeidsrecht en de antidiscriminatie wetten (2008 – KULeuven, sur commande du Centre, uniquement en néerlandais – 93p.)**

#### **Mainstreaming de l'égalité des chances dans la vie locale. Le réflexe égalité (04/2008 – coll. IEFH – 143p.)**

Le guide se présente comme un outil concret qui veut stimuler et soutenir les responsables dans leur volonté de développer l'égalité des chances et la diversité dans leurs villes ou communes. Quatre dimensions ont été retenues: les politiques locales, les services à la population, la politique du personnel et la concertation avec la population. Elles sont abordées via des textes clairs, des exemples concrets et des check-lists pratiques à la fin de chaque chapitre.

#### **L'âge dans les offres d'emploi (05/2008 – 13p.)**

Le Centre a analysé 3400 offres d'emploi publiées dans différents journaux et sur différents sites internet durant une période de deux semaines au mois de septembre

2007. Malgré ce nombre limité d'offres analysées, la recherche montre que l'âge est encore trop souvent un critère de sélection des candidats, ce qui n'est pas autorisé. Il semble, d'après les chiffres du Centre, que, chaque année, l'âge soit l'un des critères les plus fréquents de discrimination. 1/3 des signalements concerne le recrutement et la sélection.

#### **Situation des lesbiens dans le monde du travail. Synthèse des résultats et conclusion (05/2008 – coll. UG, S-GKB – 9p.)**

Dans cette étude, nous examinons dans quelle mesure la position sociale des lesbiens a un impact sur leur position sur le marché du travail. La stigmatisation ou l'évaluation d'une minorité, peut conduire à la discrimination dans l'emploi telles que le défaut de fournir des prestations aux partenaires de même sexe, moins de hauts salaires, moins de possibilités de promotion offertes aux lesbiens jusqu'à la démission. Par ailleurs, la personne stigmatisée peut être entraînée à faire certains choix vu cette stigmatisation et afin d'anticiper une discrimination. Ces choix peuvent avoir une influence sur leur place dans le marché du travail.

#### **Discrimination. Diversité. Rapport 2007 (06/2008 – 200p.)**

Ce rapport est consacré à la thématique des discriminations raciales et non raciales en Belgique, ainsi qu'à la promotion de l'égalité des chances et de la diversité. Cette publication présente un état des lieux général de la discrimination et de la diversité dans notre pays. Au sommaire : des chiffres, des analyses, des articles de fond, des prévisions et chantiers pour les années à venir, ainsi que des contributions de différents acteurs de notre société (responsables politiques, syndicats, associations...).

#### **Loi antidiscrimination. Traduction en langue des signes de Belgique francophone (07/2008 - DVD)**

La législation antidiscrimination en langue des signes vise à informer les malentendants et les sourds sur leurs droits. En langue des signes et via des sous-titres, ce DVD rend accessible, convivial et compréhensible les principaux éléments et principes juridiques de la lutte antidiscrimination. En outre, des exemples concrets expliquent la meilleure façon de répondre à la discrimination et comment l'éviter. Cela permet aux personnes ayant une déficience auditive de s'informer par eux-mêmes sur leurs droits et les principales utilisations

de la loi. En outre, le DVD est utilisable comme un outil pédagogique pour la formation et des actions de sensibilisation.

#### **La discrimination au logement. Comment l'éviter ?**

##### **Informations pratiques (10/2008 – 19p.)**

Avec cette brochure, le Centre veut apporter des réponses concrètes aux questions que peuvent se poser les propriétaires régulièrement confrontés aux questions de discrimination.

#### **La discrimination au logement. Comment réagir ?**

##### **Informations pratiques (réimpression 10/2008 – 19p.)**

Le droit au logement est un droit fondamental (consacré par l'article 23 de la Constitution). Il est d'importance vitale pour les personnes (individus), les familles et les communautés : il constitue un facteur essentiel de la promotion de l'intégration et du développement d'une vie autonome, par exemple par les personnes à mobilité réduite.

Beaucoup de personnes font cependant l'objet de discriminations sur le marché du logement. Il apparaît que les propriétaires ne sont pas enclins à louer ou à vendre leurs biens, par exemple à des immigrés.

#### **Événements pour tous : tickets et places adaptés pour les personnes handicapées (12/2008 – 17p.)**

Cette étude montre que de bonnes pratiques existent et que des événements sportifs ou culturels peuvent être accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées. Les exemples sont nombreux et ne représentent pas toujours une charge financière élevée : système de places accessibles et flexibles, installations techniques pour les personnes malentendantes, podiums surélevés afin que les personnes en chaise roulante puissent mieux voir, possibilité pour les amis et la famille d'être installés près de la personne avec un handicap.

### **3. Migration**

#### **La Commission des plaintes chargée du traitement des plaintes des personnes détenues en centres fermés (2004-2007). Analyse et évaluation d'un dispositif insuffisant (01/2008 – 42p.)**

Parmi les missions que la loi confie au Centre figure celle de « veiller aux droits fondamentaux des étrangers ». L'arrêté royal du 2 août 2002 qui régit le fonctionne-

ment des centres fermés lui reconnaît le droit de visiter les centres fermés, droit que le Centre exerce régulièrement. Cet arrêté royal impose par ailleurs au secrétariat permanent de la Commission des plaintes qu'il met en place d'informer le Centre, d'une part, de la plainte et de la suite qu'il a donnée à la plainte et, d'autre part, si la plainte a été soumise à la Commission, de la suite que celle-ci lui a donnée. Compte tenu du rôle particulier que lui confèrent la loi et les règlements en la matière, le Centre a estimé utile de procéder à l'analyse et à l'évaluation du système de plaintes tel qu'il a été conçu il y a cinq ans et tel qu'il fonctionne depuis trois ans et demi.

#### **Débats belges pour une politique migratoire. Facts and figures (02/2008 – coll. FRB – 135p.)**

La Fondation Roi Baudouin et le Centre ont organisé conjointement une série de 3 débats consacrés à la politique migratoire de la Belgique. Pour appuyer cette série de débats, ils ont publié un survol des principaux chiffres et faits concernant la migration et les migrants en Belgique.

#### **Débats belges pour une politique migratoire. Mapping des acteurs (02/2008 – coll. FRB – 101p.)**

La Fondation Roi Baudouin et le Centre ont organisé conjointement une série de 3 débats consacrés à la politique migratoire de la Belgique. Pour appuyer cette série de débats, les deux institutions ont publié un inventaire des acteurs essentiels du débat migratoire pour la Belgique, avec leurs prises de position récentes...

#### **Rapport statistique & démographique 2007. Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique (04/2008 – coll. GEDAP – 166p.)**

Les migrations et leurs conséquences sont au centre de multiples débats publics en Belgique comme en Europe. Cependant, si la problématique intéresse, elle reste souvent mal comprise. La méconnaissance des réalités migratoires ne peut qu'accroître les incompréhensions au sein d'une société profondément marquée par la diversité des origines, mais elle risque aussi d'aboutir à des choix de société et à des orientations politiques mal adaptés à la situation réelle. Dans ce cadre, ce rapport a pour but de fournir les éléments, notamment statistiques, permettant d'éclairer les citoyens comme les décideurs sur la conjoncture migratoire et les populations qui sont issues de l'immigration.

#### **Migration. Rapport 2007 (04/2008 – 176p.)**

Cette publication reprend un aperçu assez complet de toutes les dimensions de la migration : flux migratoires légaux, demandes d'asile, migrations irrégulières, mais aussi composition de la population étrangère et d'origine étrangère, ou encore évolution des acquisitions de nationalité.

**La traite et le trafic des êtres humains. Rapport 2007 (05/2008 – 128p.)**

Le rapport 2007 « Traite et trafic des êtres humains » est composé de trois parties qui peuvent être lues indépendamment les unes des autres : une évaluation exhaustive de la politique TEH (questionnaire UE), une présentation de typologies dans des dossiers d'exploitation sexuelle et un aperçu de la jurisprudence.

Egalement disponible en anglais

**Le Centre INAD et les droits fondamentaux des étrangers (05/2008 – 30p.)**

Dans ce rapport, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme souligne : l'absence de cadre juridique régissant ce lieu de détention ; les conditions de détention à la lumière des recommandations déjà émises notamment par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) ; les difficultés matérielles et juridiques particulières que rencontrent les étrangers « inad » qui souhaitent contester, en temps utile, le bien-fondé de la décision de refoulement dont ils font l'objet.

**Demandeurs d'asile, réfugiés et apatrides en Belgique : un essai de démographie des populations demandeuses ou bénéficiaires d'une protection internationale (07/2008 – 90p.)**

Bien que la thématique ressorte habituellement plutôt du juriste, les apports de la démographie paraissent non négligeables. L'asile n'est souvent pas au cœur des intérêts du démographe, mais un certain nombre de travaux constitue vraisemblablement des propositions innovantes permettant de mieux comprendre les parcours des personnes demandeuses et bénéficiaires d'une forme de protection internationale. L'objet de cette étude est d'essayer d'appliquer ces propositions. Dans un premier temps, l'apport du démographe doit permettre de formaliser une méthode de suivi des parcours des demandeurs d'asile et des réfugiés et notamment de clarifier l'imbroglio autour des statistiques relatives aux migrations et à l'asile. Dans un second temps, il devient alors possible d'appréhender précisément 1/ la demande

d'asile 2/ les parcours des demandeurs d'asile et le fonctionnement (ou les blocages) de la procédure encadrant la reconnaissance du statut de réfugié, 3/ les populations in fine bénéficiaires d'une forme de protection internationale, 4/ le devenir des déboutés.

**Before & After. La situation sociale et économique des personnes ayant bénéficié de la procédure de régularisation en 2000 (loi du 22 décembre 1999) (11/2008 – coll. ULB, CSB – 175p.)**

Cette étude tend à approfondir la question du statut socio-économique des personnes régularisées sur la base de la loi de régularisation du 22 décembre 1999, et compare la situation des personnes régularisées avant, pendant et après la procédure de régularisation.

**10 min. (11/2008 - DVD)**

FR – A travers la lecture d'une feuille d'audition judiciaire, ce film relate le parcours d'une jeune fille projetée malgré elle dans un réseau de prostitution.

Egalement disponible en anglais

**Primo-arrivants : quels débouchés vers l'emploi ? à Bruxelles, en Wallonie, en Flandre. Actes séminaire (12/2008 – coll. Cellule féd. FSE – 85p.)**

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a organisé le 13 décembre 2007 un séminaire à propos de la place des migrants sur le marché de l'emploi Belge. Les acteurs avec de l'expertise de terrain se sont retrouvés avec des spécialistes qui étudient le sujet afin d'évaluer les opportunités et les défis qui se présentent à la suite de la migration. Voici les actes de ce séminaire.

#### **4. Pauvreté et exclusion sociale**

**Focus 2011. Recommandations du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale à l'attention du Parlement fédéral et du Gouvernement fédéral (01/2008 – 12p.)**

L'article 5 §1 de l'accord de coopération du 5 mai 1998 relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté définit, entre autres, comme mission du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale de formuler des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer les politiques

et les initiatives de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société.

**Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Rapport d'activités 2007 (03/2008 – 27p.)**

Le dialogue avec les acteurs de la lutte contre la pauvreté, et en particulier avec les associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, est au centre des travaux du Service.

**Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Compte rendu du séminaire «Emploi titres-services : marchepied ou chaussetrappe pour les personnes pauvres? » (05/2008, 59p).** Ce séminaire organisé le 27 mai 2008 a été l'occasion de poursuivre le débat de société sur les titres-services, et d'examiner dans quelle mesure ce mécanisme contribue à lutter contre la pauvreté.

**Note du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Priorités pour la Présidence belge de l'Union européenne (12/2008 – 8p.)**

Afin de préparer la Présidence belge de l'Union européenne durant le second semestre 2010, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a demandé aux ministres de consulter leurs instances d'avis quant aux priorités que la Belgique devrait mettre en avant durant ce semestre. Dans ce cadre, le Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la Pauvreté, Jean-Marc Delizée a demandé au Service de lutte contre la pauvreté de rédiger une note sur les priorités à travailler pour parvenir à une Europe plus solidaire. Cette demande a été faite à la Commission d'accompagnement du 19 novembre 2008. Un projet de note a été discuté à la Commission d'accompagnement du Service, le 18 décembre 2008. La présente version tient compte des remarques formulées au cours de cette réunion.

**10 ans accord de coopération. Pauvreté, dignité, droits de l'homme. Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (12/2008 – 207p.)**

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, créé par l'accord, a voulu profiter de cet anniversaire pour rappeler l'ambition initiale des législateurs, voire la faire connaître puisque cette publication s'adresse à un large public. Il a demandé pour cela à des associations, des intervenants sociaux, des personnes exerçant une fonction dans une instance

internationale ou nationale, des praticiens du droit, des professeurs d'université d'écrire sur une des options de base de l'accord, explicitées dans le préambule. L'appréhension de la pauvreté en termes de droits de l'homme constitue le principe fondamental. C'est donc à cette approche que sera essentiellement consacré l'ouvrage, c'est elle aussi qui a présidé au choix du titre : Pauvreté, dignité, droits de l'homme. Les auteurs de l'accord indiquent en outre trois leviers qu'ils estiment essentiels pour prévenir la pauvreté et lutter contre celle-ci : la sécurité sociale, les services publics et la participation de toutes les personnes concernées. Chacun d'entre eux est évoqué dans ce recueil d'articles.

## Rapport d'activités - Rapport 2008

Bruxelles, septembre 2009

---

### Éditeur et auteur :

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme  
Rue Royale 138, 1000 Bruxelles  
T : 02-212.30.00  
F : 02-212.30.30  
epost@cntr.be  
www.diversite.be

---

### Rédaction en chef :

Nadine Brauns  
Rédaction : Ingrid Aendenboom, Marieke Arnou, Michael Bennetsen, Nadine Brauns, Philippe Coppieters, Françoise De Boe, Nathalie Denies, Séverine De Potter, François Desmet, An Hulsmans, Patricia Le Cocq, Manuel Romero, François Sant' Angelo, Ann Vanderdonck, François Van Regemortel, Freek Van Severen

Relecture : An Hulsmans, Nadine Brauns, Yves Dario, François Desmet

Supervision : Jozef De Witte, Edouard Delruelle

Conception graphique et mise en page : d-Artagnan

Photos : Bart De Keyser

Éditeur responsable : Jozef De Witte

Remerciements : Service Logistique, Service 1e Ligne, Secrétariat de Direction, et tous les membres du Conseil d'administration du Centre.

---

Dit verslag is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

---

Tous droits réservés. Aucun extrait de ce rapport ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie, film ou autre, sans le consentement écrit et préalable de l'éditeur.

---

### Comment obtenir ce rapport ?

Ce rapport est uniquement disponible par voie électronique. Il est téléchargeable en format PDF sur le site Internet du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme : [www.diversite.be](http://www.diversite.be)

---



CENTRE POUR L'  
**ÉGALITÉ**  
DES CHANCES  
ET LA LUTTE CONTRE  
LE RACISME

CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME  
Rue Royale 138, 1000 Bruxelles

[WWW.DIVERSITE.BE](http://WWW.DIVERSITE.BE)